



Foire aux questions - Déconfinement - FRA Archidiocèse de Montréal

Q1. À propos des fournitures, est-ce le diocèse qui paiera la facture?

Le comité diocésain a effectué une étude de marché pour négocier avec les fournisseurs des produits qui répondent aux critères de qualité du gouvernement en la matière, et ce, au meilleur prix possible. Ces informations sont mises à la disposition des organisations (paroisses, missions, oratoires, sanctuaires, chapelles, groupes, etc.) du diocèse afin que ces dernières fassent leurs commandes et se fassent livrer les produits commandés, selon leurs besoins, auprès de ces fournisseurs. **Il n'est pas prévu que le diocèse** assume les frais de ces dépenses encourues pour la reprise des activités paroissiales et pastorales.

En ce qui concerne la **nature des désinfectants**, nous avons référé aux normes gouvernementales que vous pouvez trouver dans les protocoles diocésains et dans le guide. La concentration d'alcool doit être de 70% et le Myosan est considéré comme un produit qui ne nuit pas au matériel.

Q2 Comment calculer le nombre des participants aux rassemblements?

Pour le moment, le nombre est fixé par le gouvernement. En ce qui concerne la disposition, une proposition est faite dans le guide pour le déconfinement (voir annexe). Quant au décompte du nombre de présences, nous avons proposé que chaque paroisse/ mission/ oratoire/ etc. choisisse le moyen qui lui permet d'anticiper et de planifier la participation des fidèles aux célébrations en présentiel. Par exemple: organiser un programme de rotation, attribuer des numéros, des billets ou par ordre alphabétique, etc. de telle sorte que le tout se fasse en toute équité. C'est moins frustrant que le processus du "premier arrivé-premier servi" qui requiert de dénombrer les arrivants aux célébrations et empêcher les retardataires. Des processus supplémentaires pourraient être envisagés pour donner plus de possibilités à recevoir la communion (ex. jumeler des méthodes virtuelles et présentes).

Q3: Comment utiliser de manière sécuritaire l'ambon, le micro et le lectionnaire?

Il est recommandé que l'ambon soit réservé au prêtre célébrant; ainsi, le micro et le lectionnaire lui seront réservés. Pour les lecteurs, un autre pupitre doit être prévu avec un micro spécifique distancié d'au moins 2 mètres de l'ambon. Si un chantre doit aussi utiliser un micro dans le sanctuaire, celui-ci doit être différent de ceux du célébrant et du lecteur. De préférence, **il est recommandé de réduire le nombre de lecteurs et de participants au sanctuaire et que le chantre soit à l'extérieur du sanctuaire. Les micros et les pupitres devront être désinfectés avant et après chaque célébration.**



Q4: Les personnes de 70 ans et + sont-elles autorisées à participer aux rassemblements?

Tout le monde est autorisé à participer aux activités paroissiales lorsque celles-ci auront été autorisées par le diocèse (suite à l'approbation par l'Archevêque) en autant qu'ils/elles répondent par la négation (NON) à toutes les questions d'identification du risque de contamination par le Coronavirus; à savoir: présentez-vous les signes de la COVID-19 (fièvre, toux, perte de goût et d'odorat, etc.)? Avez-vous été en contact avec quelqu'un qui présente ces symptômes? Êtes-vous revenu de voyage récemment? etc. Ces conditions vous seront rendues accessibles pour en assurer le contrôle avant l'accueil de tout participant à toute activité dans vos organisations et lieu de culte. Donc, dans ces conditions, les 70 ans et plus sont les bienvenus, qu'ils soient fidèles, prêtres ou bénévoles!

Q5: Communier de manière sécuritaire, est-ce possible? Quelle liberté ont les églises sur cela?

En autant que les principes de base de distanciation et de prévention de la contamination (hygiène) soient respectés en tout temps de la communion, chaque paroisse est libre de prendre les mesures qui lui conviennent, et ce, en fonction de son contexte, de l'orientation des lieux dans l'église, des choix de célébration (dans l'église, à l'extérieur, etc.), de ses ressources (nombre de prêtres ou de ministres de communion, etc.). Toutefois, il faudra s'entendre précisément sur ces mesures et les rendre disponibles auprès du comité de déconfinement dans le rapport à produire en vue de vous voir accorder l'autorisation d'entamer vos activités selon les phases progressives recommandées par le diocèse. Dans le guide préparé pour vous par le comité de déconfinement, des modalités d'offrir la communion sont mises à votre disposition. Il vous revient d'adopter et d'adapter la formule qui vous convient le mieux. Soyez créatifs tout en respectant les normes de base. À la lumière de ce qui précède, la suggestion d'utiliser une enveloppe de papier dans laquelle on insère l'hostie, ou un mouchoir blanc est à analyser sans compter si une telle façon de faire est considérée comme une voie respectueuse du transport de l'hostie plutôt que la custode! Nous vous proposons cette 2e option la custode. À cet effet, le/la ministre devra suivre des gestes minutieux pour assurer sa sécurité et celle de la personne à qui la communion est destinée. D'ailleurs, le ministre de communion reçoit une formation et un mandat du prêtre pour remplir cette tâche et utiliser la custode pour transporter l'Hostie. **Communion dans l'assemblée:** Si cette façon de faire comble vos besoins, correspond à vos ressources (célébrant, ministres) et permet d'appliquer toutes les mesures requises pour garantir la sécurité: pourquoi pas? **Communion aux personnes âgées à domicile:** Si nous partons du principe que les personnes âgées sont à risque, celles malades sont doublement à risque et si nous considérons que la majorité des ministres extraordinaires sont également des personnes âgées, les risques sont trop grands pour les deux parties. Pour le moment, il serait mieux de ne pas porter la communion à domicile. Toutefois, plus tard, en respectant "religieusement" les principes d'hygiène et de distanciation, ce service pourra graduellement être offert plus tard. Que signifie l'application des principes? 1) Le/la



ministre portant un masque doit se munir d'une custode bien lavée au savon et à l'eau et

Séchée avec un linge bien lavé et propre. 2) Le plus rapide serait de procéder à cette préparation alors que l'accès aux hosties consacrées est facile. Donc, une fois nettoyée, les mains lavées, 3) on reçoit l'hostie de la main du prêtre ou à même le ciboire, et 4) on la met dans la custode qui est fermée et placée dans un sac scellé (genre Ziploc). 5) pour se rendre chez la personne malade, le ministre doit se munir de désinfectant pour les mains. 6) En arrivant chez la personne, éviter de toucher les surfaces ainsi que les objets et rester à distance des personnes rencontrées éventuellement. 7) Après une prière avec la personne malade, 8) ouvrir le sac ziploc, 9) se désinfecter les mains, 10) prendre la custode, 11) l'ouvrir et prendre l'hostie, 12) offrir la communion (en restant à 2m et sans toucher la main ni la bouche de la personne malade; 13) se désinfecter les mains avant de quitter la maison. 14) Se laver les mains juste en arrivant chez soi ou à la paroisse, et 15) procéder au lavage de la custode après avoir jeté le sac ziploc.

Q6: Autonomie de chaque paroisse face au déconfinement?

Le diocèse de Montréal en conformité avec l'AECQ a adopté des protocoles et procédures selon lesquels la réouverture des lieux de culte et la reprise des activités pourront se faire. Les paroisses/mission/oratoire/etc. auront la responsabilité de veoir à l'application des mesures qui garantissent la sécurité sanitaire des fidèles et de l'équipe pastorale évidemment. Des suggestions sont faites dans ces documents pour des méthodes à mettre en application. Par exemple, pour les quêtes, il vous sera recommandé de recourir aux moyens électroniques; mais si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser cette voie, il faudra préciser la méthode qui sera utilisée dans votre milieu et les détails mis en place pour garantir la sécurité sanitaire (quand, comment, quoi, etc. utiliser pour faire la quête, comptabiliser les montants recueillis et les déposer en toute sécurité). Donc vous serez autonomes pour faire de tels choix en autant que ces choix soient validés par les voies diocésaines (comité de déconfinement) pour chaque phase de la reprise des activités.

Q7: Pourquoi utiliser les masques?

Comme le virus est toujours en circulation et que le traitement préventif et curatif n'est toujours pas disponible, le diocèse de Montréal, d'une part, ne voudrait pas qu'avec la réouverture des églises, il y ait une nouvelle éclosion de la maladie. Mieux vaut prévenir que guérir. D'autre part, il doit suivre les recommandations du gouvernement en la matière qui font du port du masque une exigence essentielle.

Port du masque: Pour le diocèse, le port du masque dans les assemblées et regroupements est un signe de **charité chrétienne**: par charité pour l'autre, je veux lui éviter une contamination si je suis porteur sain du virus ou si je suis malade, mais non encore diagnostiqué. Dans ce sens et pour éviter tout risque, une consigne simple consiste à dire que le port du masque est obligatoire pour éviter tout risque potentiel ainsi que d'éviter d'avoir, deux poids, deux mesures.



Q8: Que faire pour les personnes n'ayant pas de masques?

La grande majorité de la population s'est organisée pour avoir un masque à usage unique ou multiple (tissu lavable). Les paroisses vont se munir d'une réserve de masques pour l'équipe, les bénévoles, etc. Par charité, vous pourrez dépanner une personne qui a oublié son masque. Pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se procurer un masque, il serait plus raisonnable d'envisager de leur faciliter l'octroi de masque à usage multiple. Par exemple, avec vos bénévoles, vous pourrez improviser la couture de masques sur place, ou négocier, avec les fabricants qui se sont organisés pour en produire, pour avoir un bon prix pour une quantité que vous vous procurerez pour votre équipe et pour les paroissiens qui ont besoin d'un soutien pour s'en procurer **(l'importance d'avoir un comité de déconfinement pour passer à travers ces variétés de situations!)**

Q9: Est-ce que l'utilisation de la visière exclut l'utilisation du masque? Qu'en est-il de l'usage des gants?

La visière est surtout utilisée quand le risque d'infection est élevé par une exposition des yeux ou par le risque de toucher le visage sans avoir la possibilité de se laver les mains, etc. Ceci peut se produire quand on est en présence de personnes malades qui toussent et qui risquent de vous éclabousser grandement. Si les mesures de prévention sont respectées (si malade s'abstenir de participer aux rencontres quelles qu'elles soient, tousser ou éternuer dans le coude), les risques sont moindres donc pas besoin de recourir aux visières par le grand public. Celle-ci pourrait être utilisée par les chantres ou par le célébrant selon le mode choisi pour la communion par exemple. **L'usage des gants** serait nécessaire lorsque le risque de se salir ou se contaminer les mains est possible à un degré où le désinfectant ne suffit plus pour garantir la réduction du risque de contamination: ex. le grand nettoyage des lieux, le décompte de la collecte d'argent, le ramassage de déchets laissés dans l'église (ex. mouchoirs, papiers, masques, etc.). Le port de gant est suggéré surtout pour l'équipe et pour les bénévoles et requiert de se laver les mains avant et après le porte de gants et surtout d'éviter de porter les gants trop longtemps, car ceci peut fragiliser les mains et les rendre plus sensibles aux infections

Q10: Quelles sont les mesures de protection pour le personnel pastoral?

Il est évident que les agents de pastorale sont d'une générosité à toute épreuve. Cependant, en cette période exceptionnelle que vit l'humanité tout entière en général, l'Église en particulier, **des mesures exceptionnelles s'imposent**. Comme partout dans le monde qui reprend progressivement ses activités, le personnel reprend son travail dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation. Pour le moment, c'est le seul garant de la sécurité. Par ailleurs, il faudra penser recourir à de nouvelles façons de rejoindre vos paroissiens et de solliciter le bénévolat et l'engagement. **La créativité** est toujours le principe de base pour la reprise des activités: comment reprendre contact avec les paroissiens, solliciter leur engagement paroissial et organiser les activités autrement.



Q11: Pourquoi ne pas se limiter aux protocoles de l'AÉCQ?

Comme vous le savez bien, Montréal a porté le tribut le plus lourd du nombre de cas et de morts par le Coronavirus au Québec. Par conséquent, les décisions de déconfinement ont désavantagé Montréal jusque-là. Avec l'épée de la crainte d'une 2e éclosion qui plane au-dessus de nos têtes, **les lieux de culte ne veulent pas être responsables éventuellement d'une telle éclosion.** Pour cette raison, le diocèse voudrait être associé à ce processus pour éviter d'éventuelles retombées fâcheuses qui pourraient survenir compte tenu du large territoire que couvre le diocèse, le nombre élevé de ses lieux de culte, des fidèles, etc. Nous vous remercions de votre compréhension.

Q12: Comment se passera le passage de la première phase de déconfinement aux autres phases?

La 1re phase pourrait en fait être très courte si votre paroisse est déjà prête. Sur la base des ressources qui sont partagées avec vous, il s'agira tout simplement de faire parvenir au comité de déconfinement, une check-list qui fait état des éléments à garantir pour une ouverture sécuritaire de votre église. La décision vous sera donnée dans les plus brefs délais. Si la 1re phase est bien élaborée, les autres phases pourront suivre rapidement. L'important c'est que la personne contact/répondante/en charge de votre comité de déconfinement se portera garante de la qualité de vos préparatifs et de la validité de votre check-list. Le diocèse met à votre disposition un Guide qui vous donne des outils, des stratégies, des ressources, des suggestions, des façons de faire pour rouvrir votre lieu de culte et reprendre votre vie pastorale et paroissiale progressivement, mais peut-être avec des façons de faire suggérées qui peuvent améliorer les modes de vie antérieure. De plus, le comité de déconfinement est disposé à vous accompagner et à répondre à vos questionnements du mieux possible. Alors, la meilleure stratégie à mettre en oeuvre pour la reprise des activités paroissiales est celle proposée par votre diocèse et son comité diocésain de déconfinement qui est prêt à vous accompagner dans la mise en place de la stratégie qui vous est proposée. Enfin, le retour à « la normale » ne dépend pas de nous et il est fort probable, à l'heure qu'il est, que ce retour ne se fasse pas à l'automne 2020!

Q13: Quelles dispositions ont été prises pour les célébrations à l'extérieur?

La distanciation est un des éléments à respecter, le 2e encore plus important c'est la désinfection et l'hygiène. Si vous jetez un coup d'œil sur la réponse à la question 31 ci-dessus concernant l'offre de la communion par les ministres de communion à domicile, vous constaterez les précautions à prendre pour éviter tout risque de contamination potentiel. Sinon, vous assumez les risques que vous encourez pour vous et pour les participants.

Des églises un peu partout dans le monde ont mis en place des célébrations à l'extérieur de l'église, dans des stationnements ou autre. Il faut regarder de plus près les détails des préparatifs mis en place pour éviter la contamination éventuelle. Ceci étant dit, de telles célébrations ne sont pas exclues à condition qu'elles soient



minutieusement préparées par une équipe bien consciente des enjeux, des principes à appliquer et de leur mise en place.

Q14: Peut-on célébrer la messe dans le stationnement?

Pourquoi pas, dans la mesure où toutes les conditions requises pour prévenir la contamination et le respect des conditions liturgiques sont réunies. Il y a des églises qui ont déjà célébré des messes dans ces conditions; essayez de vous en inspirer et vous organiser pour le temps venu de passer à offrir des célébrations sans risque.

Q15: Quand commencer les rencontres en petits groupes?

Avant toute réouverture des milieux de travail, de rencontre, etc. les responsables doivent démontrer avoir pris toutes les mesures qui garantissent la sécurité des participants, à savoir: la désinfection des lieux, la distanciation et la formation/information des fidèles et des bénévoles quant à ses mesures. Si vous avez pris et vous prenez toutes les mesures requises pour réaliser de telles rencontres, pourquoi pas. Pour vous rassurer, vous pouvez partager avec nous des mesures que vous prenez et notre comité pourra vous aider à maintenir ou à améliorer éventuellement ces mesures pour éviter les risques inutiles. Par exemple, pour connaître le nombre de personnes autorisées dans une telle rencontre, le plus simple c'est de diviser la superficie accessible du local par le nombre de mètres carrés à réserver à chaque personne soit un 16 mètres carrés; de plus, il faut vérifier l'accès à la salle ainsi que la mobilité dirigée et restreinte dans les lieux, les places indiquées et le trajet pour s'y rendre, l'accès au stationnement et aux toilettes; enfin et principalement, si vous célébrez l'Eucharistie, est-ce que les mesures requises sont appliquées?

Q16: Que faut-il savoir de l'utilisation des gants et exigence du lavage des mains?

Il est recommandé de ne pas utiliser les gants si c'est pour effectuer de multiples tâches; sinon, il faudrait changer de paire de gants à chaque fois que l'on change de tâche. L'utilisation d'une solution hydroalcoolique pourrait endommager la qualité des gants. IL EST PRÉFÉRABLE DE SE LAVER LES MAINS ENTRE CHAQUE TÂCHE ET UTILISER LE DÉSINFECTANT. Une fois les mains lavées (en début de célébration par exemple), il suffit par la suite de les désinfecter pour passer d'une tâche à un autre. Garder l'utilisation des gants lors de tâches tels la désinfection ou le nettoyage des lieux et des larges surfaces et ce, pour se protéger soi-même durant ces tâches. Les personnes déjà gantées doivent enlever leurs gants à la porte de l'église et se désinfecter les mains. Sinon, ils enfilent les gants à la porte et ne touchent plus à rien durant toute la messe, surtout s'ils voudront prendre la communion dans la main! Comme ce n'est pas évident de ne toucher à rien, privilégier la désinfection des mains sans gants.

Q17: Comment faire, pour prévenir les gouttelettes lors de la consécration?

Dans le protocole de l'AECQ, il est dit: "6.3 le président ne place pas l'hostie qui lui est réservée avec les autres destinées aux fidèles, mais sur une patène qui lui est exclusive. 6.4 Le président place le calice et la patène sur le corporal devant lui et place les ciboires à consacrer sur un second corporal, en retrait plus loin sur l'autel.



6.5 Des pales seront déposées sur chacun des ciboires et calices et devront y demeurer jusqu'au moment de la distribution de la communion (pour éviter que les postillons du

président n'entrent dans les ciboires). Les pales seront retirées pour l'épiclese et le récit de l'institution. »

Q18: Que dites-vous des paniers à longue manche?

L'utilisation des paniers à long manche peuvent être utiles lorsque les autres moyens de protection sont utilisés: mains désinfectées, port de masque, par d'utilisation de mouchoirs pour se nettoyer le nez ou la bouche, etc. Un tel usage requiert plus de discipline ce qui a donné lieu à recommander le recours aux moyens électroniques.

Q19: Doit-on désinfecter le confessionnal après chaque confession?

Si le sacrement du pardon doit être offert dans le confessionnal et à plusieurs fidèles, la désinfection devra être réalisée avant le service et après chaque fidèle, ce qui rend le service très compliqué (à moins que les fidèles ne portent le masque correctement, se désinfectent les mains avant et après avoir accédé au confessionnal et s'abstenir de toucher à quoi que ce soit à l'intérieur ou mieux encore, porter des gants en entrant dans le confessionnal et les enlever en sortant du confessionnal et s'en débarrasser rapidement après et se désinfecter les mains. Ceci rend le service très complexe! Pour cela, il a été recommandé de procéder au sacrement dans une salle autre que le confessionnal (sacristie, bureau du prêtre, etc.), sur rendez-vous de préférence.

Q20: Peut-on faire la désinfection par des rayons ultra-violetts?

Une telle méthode n'a pas été recommandée par la santé publique, car il faut reconnaître que c'est un moyen non accessible pour tout le monde et peut coûter cher pour les paroisses. Toutefois, si le comité de déconfinement local est en mesure de s'offrir un tel moyen et de l'utiliser selon les normes, il ne lui sera pas interdit.

Q21: Quelles sont les consignes de sécurité dans les bureaux de nos presbytères?

Il s'agira d'appliquer comme pour toute chose et partout, les mêmes principes: la distance de 2 mètres entre les différents employés est assurée et que la circulation sur les lieux favorise le maintien de cette distance. Pour cela, vous pouvez appliquer la méthode d'alternance: tous les employés ne seront pas sur place en même temps; vous pouvez aussi favoriser le télétravail. Pour la question d'hygiène: les lieux doivent être désinfectés régulièrement, le port de masque ou même de la visière serait obligatoire, le lavage des mains fréquent avec un désinfectant disponible dans chaque bureau ou salle. Le plus important c'est que le personnel soit formé pour comprendre le sens et l'importance des principes sous-jacents à de tels comportements préventifs.



Q22: Peut-on avoir la chorale lors de nos célébrations?

Pour le moment, il est recommandé de s'abstenir des activités de la chorale et d'avoir un.e chantre ou le strict minimum de personnes pour le chant, appliquant les mesures de distanciation (entre les membres, le musicien et l'assemblée des fidèles), d'hygiène: visière et masque, mains lavées et désinfectées, lieux désinfectés, matériels chant individuel. Le temps de se préparer à toutes ces dimensions par toutes les personnes

Concernées, il est recommandé de se retenir pour la 3e phase avant d'appliquer ces consignes. Enfin, il serait plus facile, tel que suggéré par notre Archevêque, de chanter ce qui est connu et surtout sans trop projeter la voix; un(e) soliste serait à encourager !

Q23: Qu'en est-il de la formation des bénévoles et des paroissiens?

Pour le moment chaque paroisse/mission/etc. aura à s'organiser pour offrir la formation aux bénévoles et aux paroissiens. Les thèmes indispensables à couvrir sont présentés dans le guide du comité diocésain et dans la check-liste de l'ouverture. Chaque milieu pourrait vérifier parmi ses paroissiens si un personnel du milieu médical dispose des capacités pour offrir une telle formation. Dans le cas contraire, prière d'avertir le comité diocésain qui essaie de son côté de préparer du matériel éducatif dans cette optique.

Q24: Doit-on faire le dépistage des personnes malades/contaminées, avant l'entrée dans l'église?

Les paroissiens devront recevoir l'information portant sur les consignes qui les empêcheront de se présenter aux célébrations et aux rencontres de tout genre. Une affiche à ce sujet pourra être utilisée aux différentes entrées de l'église et des salles; elle peut également être envoyée à tous les paroissiens avant la reprise de l'accueil sur les lieux du culte. Une fois que les activités reprendront sur les lieux de culte, les bénévoles doivent être conscients de ces conditions d'abstinence ou d'interdiction d'accès sur les lieux du culte; ils/elles pourront interroger les paroissiens sur leur état en conformité avec ces conditions et pourront aussi observer l'état des paroissiens en autant qu'ils soient bien informés au sujet des symptômes à observer (toux, pâleur, fatigue, etc.)

Q25: Peut-on autoriser la présence des enfants aux funérailles?

Lorsque la paroisse, les paroissiens et les bénévoles seront bien préparés à appliquer les consignes de distanciation et d'hygiène spontanément et que les procédures seront intégrées au savoir-faire de tout un chacun, les enfants pourront être présents en autant que leurs parents soient d'accord et en assument la responsabilité.

Q26: Doit-on fermer l'accès aux toilettes?

Non. Il faudra garder l'accès aux toilettes en respectant les conditions: distances sur le sol, chemin à parcourir, savon et désinfectant disponible. Toutefois, il faudrait expliquer aux paroissiens que les toilettes ne doivent être utilisées qu'en cas d'Urgence.



Q27: Que faire lorsqu'on n'a pas de bénévoles en nombre suffisant?

Si vous n'avez pas suffisamment de bénévoles, il faudra dans votre comité trouver un moyen pour vous en dispenser tout en garantissant la sécurité et l'absence de contamination. Si vous êtes en mesure de le faire, vous pourrez offrir les services. Dans le cas contraire, vous réduirez vos activités en fonction de vos moyens. Le nombre de

bénévoles requis pour chacune des célébrations dépendra des responsabilités que vous avez à leur confier et du temps dont vous disposez pour le faire.

Q28: Faut-il désinfecter les églises avant l'ouverture?

Même si celles-ci sont vides depuis plusieurs mois, il faudra les désinfecter avant la 1re ouverture et plus régulièrement par la suite entre chacune des utilisations. Il faudra respecter le temps requis après la désinfection pour accéder aux lieux.

Q29: Que fait-on pour les activités avec les jeunes?

Il y aura des activités possibles avec les jeunes, mais les mesures sanitaires à mettre en place pour l'ouverture des églises devront guider celles à mettre en place pour la catéchèse ou autres activités avec des jeunes. L'équipe pastorale paroissiale devra avoir mis en place des mesures pour garantir la distanciation physique entre les participants et toutes les mesures d'hygiène individuelle, des lieux, etc.. Une formation devra être donnée aux bénévoles et les parents doivent être informés du protocole de sécurité sanitaire.

Q30: Que faire avec les locataires de nos salles?

En principe, ces locataires n'ont pas de compte à rendre au comité diocésain, mais à votre comité local. Pour ce faire, c'est à votre service d'exiger des locataires de signer un engagement de respecter les principes de distanciation et d'hygiène requis. Pour ce faire, il faudra de votre part avoir préparé les lieux en fonction: assurer la désinfection des locaux et du matériel qui sera utilisé par les locataires, incluant les toilettes et les stationnements (indiquer les distances, les chemins à parcourir, etc.) Le recours au désinfectant à rendre disponible sera négocié dans votre contrat par exemple.